L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, (MATIN,) 30 NOVEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLES-ORLÉANS, 30 novembre.

Par un avis inséré dans notre feuille de ce jour, on verra que les constitutionnels Espagnols qui habitent cette ville se sont formés en une Société, pour faciliter à ceux de leurs compatriotes indigens qui désirent aller prendre une part active dans les événemens dont leur pays sera bientôt le théâtre, les moyens de traverser les mers. Tous les hommes libres applaudiront à une telle démarche et appelleront de tous leurs vœux le succès de la glorieuse entreprise qui y a donné lieu; c'est ainsi qu'agissent les vrais patriotes, ils n'attendent pas pour se décider que le trône d'un tyran ait été renversé, ils se montrent spontanément et hâtent le cours des événemens qui doivent couronner leurs vœux. Les noms respectables que la Société fait connaître comme ceux des personnes chargées de recueillir le montant de la souscription qui est ouverte, sont pour ceux qui désireraient contribuer à cet acte de générosité et de loyauté la meilleure assurance que leur offrande sera en effet consacrée à l'usage auquel il la destine.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, 7 octobre.

Correspondance particulière du Journal du Havre.

On parle aujourd'hui d'un courrier reçu ce matin par une maison de banque, et qui a apporté la nouvelle qu'au moment de son départ de Madrid, cette capitale était en insurrection, et que la lutte n'était pas moins acharnée qu'elle ne l'a été récemment à Paris et à Bruxelles.

Il ne paraît pas que cette nouvelle ait fait une grande sensation sur les cours des effets espagnols au comptant, soit en élevant les Cortès, soit en dépréciant les deux emprunts de Ferdinand.

Nous devons ajouter que les bruits que nous rapportons étaient positivement démentis par le banquier de la cour d'Espagne, M. Aguado; tandis que dès hier, un ministre disait dans un salon que le gouvernement s'attendait à recevoir d'un moment à l'autre la nouvelle qu'une révolution d'Espagne aurait commencé.

—Des lettres venues de La Haye donnent comme positive la renonciation de la maison de Nassau à la souveraineté de la Belgique. L'opinion en Hollande, comme ici, est celle que nous avons déjà exprimée sur la probabilité d'un échange de la Saxe, contre la Belgique et les provinces rhénanes, conclu d'un côté au profit de la Prusse, et de l'autre à celui de la maison actuellement régnante à Dresde. On ajoute que déjà le duc de Wellington s'est expliqué à ce sujet, et qu'il trouverait on ne peut plus convenable que la France gagnât quelque chose dans cette négociation. Nous ne savons pas au juste quelle compensation mylord doit demander de cette concession, et s'il se trouvera suffisamment payé par le retour de popularité qu'on attend pour M. de Talleyrand, qui, en nous faisant rendre bien peu, ne ferait pas oublier tout-à-fait à coup sûr combien il nous a fait perdre.

On dit d'ailleurs que les amis de M. de Talleyrand le regarderaient comme rentré aux affaires du jour où son habileté aurait obtenu un succès du genre de celui qu'on lui pronostique, au sujet de l'arrangement des affaires encore très embrouillées de la Belgique.

—Diverses faillites doivent suivre celle qui a si vivement affligé la bourse avant hier et hier. Déjà on a parlé d'une nouvelle disparution, celle d'un négociant étranger, consul à Paris d'une nation d'outre-mer. On n'a point eu de ses nouvelles depuis avant-hier soir, et on sait qu'il perd beaucoup à la déconfiture de M. Vassal.

—On s'occupe au ministère de l'intérieur, de revenir sur quelques choix trop précipités. Déjà des nominations accordées trop facilement ont été révoquées.

HAVRE, 8 octobre.

La *société constitutionnelle centrale de Paris* vient d'approuver un mémoire au roi sur la nécessité de dissoudre la chambre des députés et d'en convoquer une autre. M. Lelbut, avocat, auteur de cet écrit, ne se dissimule pas que les mesures qu'il propose et qui selon lui devraient être présentées à la nouvelle chambre, pourraient remuer jusque dans ses fondemens, l'édifice social. Mais il n'en persiste pas moins à regarder ses vues comme nécessaires.

La *société constitutionnelle* invite les départemens à former des sociétés analogues à elle. Une correspondance s'établirait bientôt entre les sociétaires de Paris et ceux de la province, et en s'entendant ainsi les départemens et la capitale pourraient influencer le pouvoir de manière à le forcer de gouverner dans le sens de la révolution de 1830.

Nous doutons fort que les villes de province répondent à cet appel. L'esprit public de la France ne nous paraît pas autant tourné du côté des sociétés populaires, quoique nous soyons bien loin chez nous d'approuver la rigueur inconstitutionnelle de l'art. 291.

—Nous avons remarqué, dans le nombre des chasseurs de la garde montante, un vieillard de 74 ans que le zèle a conduit à prendre du service dans les rangs d'une garde dont tant de citoyens jeunes et valides cherchent à s'exempter. Ce dévoué citoyen est M. Boulter père, peintre de navires, ancien militaire à quatre chevrons.

HAVRE, 9 octobre.

Correspondance particulière du Journal du Havre.

Des craintes s'élèvent au sujet des ministres; on entend des gens vous dire, que s'ils ne sont pas condamnés à mort, une révolution sanglante est à redouter; leur local n'est pas encore entièrement préparé au Petit-Luxembourg.

—Dans tous les départemens on s'empresse de signer des pétitions pour qu'il soit mis empêchement à la formation des sociétés populaires. A Bayonne, à Amiens et à Lyon, ces pétitions ont été couvertes de nombreuses signatures. Les personnes qui faisaient partie de ces associations commencent à sentir tout le tort que ces discussions imprévues faisaient au commerce, qui dans ce moment a plus besoin de paix que d'agitation.

—Il faudra que l'Europe reconnaisse l'indépendance de la Belgique, comme elle a reconnu celle de la Grèce. Il y a des événemens qui portent avec eux leur sanction et leur légitimité.

—Le bruit assez absurde en lui-même, que trois navires anglais étaient venus prendre position dans l'Escaut, a circulé un moment samedi dernier. La nouvelle plus certaine a été donnée, qu'à la suite d'un arrêté du roi des Pays-Bas pris le 4 octobre, le prince d'Orange est entré à Anvers, le 5, escorté des conseillers Belges, qui doivent l'entourer en la qualité de lieutenant-général des provinces méridionales.

Nous croyons que ces mesures de conciliation sont tardives, et que la décision du gouvernement provisoire, qui a déclaré la Belgique indépendante, prévaudra quoiqu'on fasse sur celle du roi des Pays-Bas qui a adopté enfin la séparation, mais seulement après qu'elle avait été prononcée par la victoire.

La présence du prince d'Orange à Anvers pourra produire une guerre civile, mais non une contre-révolution.

—Un duel a eu lieu ce matin, rue de Londres, (Chaussée d'Antin?) ce n'est qu'au troisième coup de pistolet qu'un des adversaires a été atteint; il a succombé.

—Charles X a envoyé le cardinal de Latil à lord Arundel pour lui annoncer qu'il n'accepte pas l'offre que sa seigneurie lui a faite d'habiter le château de Wardour. Lord Arundel ne fut probablement pas très contrarié de cette décision, s'il faut en croire les détails suivans, extraits du *Manchester Advertiser*.

"L'ex-roi de France et sa suite composée de quatre-vingts personnes se sont très-mal conduits depuis leur arrivée en Angleterre. M. Weld, propriétaire du château de Lulworth, leur avait permis d'y résider, sans qu'il fut dans son intention de leur demander d'indemnités. Mais ils ont abusé de son hospitalité d'une manière si honteuse qu'il s'est cru obligé de la leur faire payer. Ils ont brisé une partie d'un magnifique cabaret de porcelaine de la Chine, dont M. Weld ne se servait que dans des occasions particulières. Ils se sont appropriés plus de vingt beaux jambons auxquels M. Weld tenait beaucoup. Ils ont ouvert un salon splendide en chambres à coucher, plantant des clous dans les murailles, et y faisant, sans scrupule, toutes sortes de dégradations. On croit dans le pays qu'ils y introduiront la famine car ils consomment, par jour, quatre cents douze cinquante livres de poisson, quatre-vingts livres de beurre, des volailles et des lapins par vingtaines, non compris le veau, le bœuf, le mouton et la venaison dont la consommation est incroyable."

—Un maire du Calvados faisait arborer dernièrement en présence du curé de la paroisse, un pavillon aux trois couleurs, sur le clocher de l'église.—*Votre pavillon est de mauvais teint*, dit le curé au fonctionnaire: *ces couleurs-là ne tiendront pas.—Vous avez raison*, répond avec sang-froid le maire: *et pour ne pas exposer mon pavillon à la pluie*, je vais le faire mettre dans l'église: *là, ces couleurs que vous trouvez de mauvais teint, ne déteindront pas.* Ce qui fut dit fut fait à l'instant, au grand désappointement de M. le curé.

Nous recommandons à MM. les préfets qui sont chargés de nous préserver des Carlistes, tous les maires qui sont de la trempe de celui dont nous venons de parler. Un tel patron est bon à prendre pour modèle quand on a des nominations à faire.

—L'industrie commence à établir des chemins en fer sur divers points de la France. Nous apprenons que l'on vient, à l'aide de nouvelles machines locomotrices, de faire des expériences sur la voie en fer qui unit Rive-de-Gier et Givors, dans le département du Rhône. Il paraît que ces expériences ont pleinement satisfait les ingénieurs qui s'étaient réunis pour en être les témoins. Les machines, appliquées à des voitures de transport pesamment chargées, les ont traînées à la remorque en parcourant neuf lieues en quatre heures. Ces nouveaux moyens de communication seront d'une grande utilité pour le commerce. Espérons que des associations se formeront pour l'établissement de semblables chemins dans les localités où les accidens de terrain rendent les communications difficiles.

—On mande de Madrid, en date du 27 septembre, que l'opulente maison de M. Tejada y venait de faire faillite par suite de ses opérations en valeurs royaux consolidés: à la même date ce payer était sans cours à la bourse.

—Le curé de sainte-Catherine, à Honfleur, en refusant son serment comme membre du bureau de bienfaisance, avait donné l'exemple à MM. Robin, curé de Notre-Dame du Havre, Olivier, curé de Saint-François, et M. Cordier, prêtre. Cet acte d'opposition devait produire ses fruits, et nous avons aujourd'hui le regret d'annoncer que M. l'abbé Duval, curé d'Harfleur a imité la conduite de ses collègues. C'est au moment où l'assemblée s'étoufait de ne pas voir paraître ce respectable ecclésiastique, que la lettre qui contenait sa démission est arrivée. Avec quelque indulgence que l'on juge ces sortes de résistances, on ne peut s'empêcher de voir dans la conduite de ces ecclésiastiques, un parti pris d'avance, dans les réunions que nous avions signalées. Que le que soit la peine que l'on éprouve en apprenant de pareils faits et en pressentant l'intention d'une aussi vaine opposition, on doit se féliciter de ce que ces messieurs aient dessiné leur position en face du gouvernement, d'une manière nette et ferme. L'hypocrisie aurait été mille fois plus embarrassante et plus dangereuse pour nous. Maintenant nous verrons voir si nous sommes décidément gouvernés et qui doit l'emporter définitivement ou du parti carliste ou de la révolution du 29 juillet.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de personnes que nous publions aujourd'hui des noms propres, qu'une réserve que l'on a blâmée, nous avait engagés à cacher hier.

PARIS, 7 octobre.

On assure qu'il va se former une administration de *télégraphie*, ouverte au public comme celle de la poste aux lettres. Les résultats en seront d'autant plus précieux pour le commerce, que, d'après les calculs qui ont été faits, une dépêche de plusieurs lignes ne coûterait, pour franchir en quelques minutes une distance de cent lieues, que la modique somme de vingt francs. M. Ferrier de Dragignan, qui est l'auteur de ce nouveau système, se propose d'organiser sous peu une ligne télégraphique de Paris au Havre.

TOULON, 1er. octobre.

C'est la frégate de S. M. l'*Atalante* qui, accompagnée d'une corvette, se rend dans le Tage pour y faire respecter et y protéger les Français et leurs propriétés. Cette frégate est commandée par le capitaine de vaisseau Ménouvriers de Fresne, le même qui, en décembre 1808, a obtenu des habitans de la Martinique une épée d'or, pour les beaux combats qu'il y soutint contre des forces bien supérieures, et à la suite desquels *le Cygne*, qu'il commandait, coula avec son pavillon qui avait été cloué pendant le combat.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Charlo, Wood, Boston, J E Lodge
Navire La Perle, Dunbar, Tampico, J W Breedlove.
Brick United States, Bell, Baltimore, capt.
Brick William, Heating Philadelphie, capt.
Brick Ajax, Benthall, Baltimore, capt.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pilot, Stark, de la passe Sud-Ouest, ayant mis en mer les goélettes Juseinitta et Josefa, et amené la goélette Anice. Il a laissé à la passe les bateaux de remorque Stark et Atlas. Il a quitté la Passe Sud-Est samedi à 11 heures du matin: il y avait en dehors de cette passe, le navire Majestic, le brick George et la goélette Atlas, ainsi que les bateaux à vapeur Porpoise et Post-Boy.—Rien de nouveau en rivière.

Brick Howard, Choate, de New-York, avec pierres, briques, foin, &c. à W & J Montgomery: Thompson & Grant: O Akin; et autres.

Goél. Anice, Reed, Rio Grande, avec $36,252 en espèces à V Aicant, J-Chalaron; M Robertson; Taylor & co; M F Cougot; Kohn & Bordier; G Vance; et autres.

Bateau Juno, Lester, de la Havane, avec café, cire, sucre, fruits, &c. à J Suarez; A Hodge, jr. S Cucullu; et autres.

Bateau-à-vapeur Hudson, Carey, de Trinity, avec 29 balles coton W L. Robeson; 22 à J W Breedlove; 206 à A Fisk & co; 100 à Reynolds, Byrne & co; 140 à J Hagan & co; 208 à Williams & Linton; 27 à Planché & Courcelle; 113 Wm Bullitt; 12 à G W Archer; 600 saumons plomb au bateau-à-vapeur Atlantic—68 passagers.

EN RIVIERE.

Brick Mary-Ann, Thornpike, de New-York, avec de la chaux.

Brick Canaries, Melcher, de Philadelphie, avec un chargement et des passagers.

Brick Sapphe, Easterbook, de Boston, avec des produits.

Navire Gem, Baxter, de New-York, avec des approvisionnemens maritimes.

Goélette Lexington, Sturdevant, d'Appalachicola, avec du bois et du foin.

ARRIVÉE AU BASSIN.

Goélette Elizabeth, Eldridge, Mobile.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 30 NOVEMBRE 1830,

Les Maris Garçons,

Opéra en un acte, paroles de Nalteuil, musique de Berton.

SUIVI DE

L'HOMME DE SOIXANTE ANS,
OU LA PETITE ENTEEE,

Vaudeville en un acte, par MM. Dartois et Simonin. Le spectacle sera terminé par

PRÉVILLE ET TACONNET,

Vaudeville en un acte, par Merle et Brazier.

En attendant le comte ORY—Guillaume Tell, opéras nouveaux.—Et la jeunesse de Nina ou la folie par amour.

SALLE D'ORLÉANS.

UNE souscription est ouverte pour des BALS de Société qui auront lieu dans la Salle d'Orléans. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser chez Mr. J. Davis, où une liste est déposée, ou à Mr. E. Bertus. 29 nov

EN débarquement du brick Franklin, de Philadelphie et à vendre par les soussignés, 500 rames papier à écrire et à regître, mis en caisses et assortis expressément pour les détails dans la campagne.

THOMSON & GRANT.
29 nov. 30, rue de la Levée

EN débarquement du brick Watchman, de Baltimore, cent barils Genièvre de Campbell, qualité supérieure, qu'on vendra aussitôt débarqué.

28 nov THOMSON & GRANT

AU PUBLIC.

LE glorieux triomphe de la Liberté en France dans les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet dernier, obtenu sur un gouvernement qui avait usurpé tous les pouvoirs et foulait au pied les droits les plus sacrés, a mis en mouvement plusieurs peuples voisins opprimés par le despotisme de quelques mandataires infimes; ils se sont levés simultanement et ont suivi un si noble exemple. Quoique jusqu'à présent l'Espagne ne se soit pas prononcée pour le rétablissement de la Liberté dont elle fut si indignement dépouillée pendant le cours des événemens malheureux qui se sont passés naguère dans son sein, les nouvelles favorables qui se succèdent de jour en jour et nous annoncent positivement la réunion d'un grand nombre de patriotes sur la frontière, parmi lesquels se trouvent des hommes influens et d'un grand nom, nous donnent lieu de croire, néanmoins, et à n'en pouvoir douter, que le coup décisif et inévitable sera bientôt frappé, et que cette nation digne à tant de titres d'être libre le redeviendra enfin. L'espoir d'un si beau succès, et les sentimens dont plusieurs ESPAGNOLS qui habitent cette ville sont pénétrés, les ont conduits à former, le 12 octobre dernier, une SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE dans le but de contribuer par tous les moyens qui sont en leur pouvoir à la réussite d'une entreprise dont le résultat doit tourner au profit de tous les peuples opprimés. A cet effet, la société a résolu dans une de ses séances qu'il sera ouvert une souscription pour subvenir aux frais de voyage de ces Espagnols expatriés qui, quoique partisans zélés d'une cause aussi juste, se voient, faute de moyens pécuniaires, dans l'impossibilité d'aller grossir les rangs des défenseurs de la Liberté.

En conséquence, les personnes suivantes ont été désignées pour recueillir les offrandes des souscripteurs: MM. *Simon Cucullu*, rue Toulouse, entre Chartres et Royale; *Joaquin Viosca*, rue de la Levée, encoignure St. Philippe; *Ramon Mon*, rue de la Levée, encoignure Bienville. ☞ Le public est averti que, si par quelque événement imprévu, le projet de la Société ne se réalise pas elle remboursera à chaque souscripteur la somme qu'il aura versée. 30 nov—3

AL PUBLICO.

EL glorioso triunfo de LIBERTAD conseguido por la Nacion Francesa en los memorables dias 27, 28 y 29 DE JULIO último contra el Gobierno que escandalosamente habia usurpado el poder hollando los derechos mas sagrados, ha puesto en movimiento á muchos pueblos circunvecinos que, oprimidos por el despotismo de infames mandatarios, se han levantado simultaneamente siguiendo tan noble ejemplo; y aunque la España no se ha pronunciado hasta ahora para restaurar la libertad de que innobleemente ha sido despojada en las dos desgraciadas épocas que han transcurrido; sin embargo, las noticias favorables que se suceden de dia en dia y que nos anuncian positivamente la reunion de muchos patriotas en sus fronteras, entre los cuales estan hombres que gozan el mas alto prestigio, dan fundados motivos para creer el golpe decisivo é inévitable de aquella nacion por tantos titulos digna de ser libre. Tan fausto suceso, unidos á los sentimientos que abrigan varios ESPAÑOLES residentes en esta ciudad, les impulsó en 12 de octubre último á la creacion de una REUNION PATRIOTICA con el laudable objeto de ayudar por cuantos medios estuvieson á su alcance, á la consecucion de una empresa que debe redundar en bien de todos los pueblos subyugados. Para ello ha resuelto en una de sus sesiones que se abra una suscripcion con el fin de subvenir á la traslacion de aquellos Españoles expatriados que, aun que celosos en la defensa de tan justa causa, no les es posible acudir á unirse á las filas de los libres por falta de auxilios para su viage.

En consecuencia fueron nombrados para la recolectacion, las Sres. Dn. M. Simon Cucullu, Dn. Joaquin Viosca y D. Ramon Mon, quienes tendrán abiertas listas parciales y espuestas á la general vista pública en sus respectivos almacenes: el primero, calle de Toloso, entre Chartres y Real; el segundo, en la de la Levée, esquina á la de Sn. Felipe; y el tercero en la esquina de Bienville y Levée; advirtiendo que en el caso de no efectuarse esta medida por cualquier evento, serán reintegrados los contribuyentes de las sumas que hayan depositado.

30 de noviembre—3

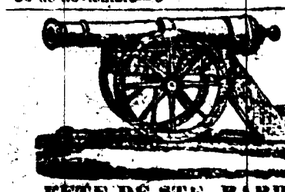

FETE DE STE. BARBE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes pour célébrer la fête de la patronne des canonniers, dimanche 5 décembre 1830, à huit heures précise du matin en grande tenue d'hiver équipement complet, et bouquet de fleurs rouges.

PAR ORDRE,
U. DUREL adj. maj.

La veille au soir il sera tiré une salve et un feu d'artifice sur la place d'armes. 30 nov

IL a été conduit par la Garde-de-Ville, le 25 novembre, à onze heures du soir, à l'écurie public de G. B. Fauchet, un VIEUX TOMBEREAU attelé de deux chevaux américains.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer, en payant les frais de nourriture et du présent avis. 30 novembre—3

LOTERIE
DE
L'EGLISE CATHOLIQUE
DE
BATON-ROUGE,
Onzième Classe,

☞ Le tirage aura lieu Mercredi 15 Décembre.

GROS LOT
12,000 PIASTRES.

PROSPECTUS:

1	Lot de		12,000
1	do.	de	4,000
1	do.	de	1,200
1	do.	de	900
1	do.	de	800
1	do.	de	684
6	do.	de	600
6	do.	de	400
6	do.	de	200
156	do.	de	45
166	do.	de	20
624	do.	de	8
7,800	do.	de	4

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers.....$4—demis et quarts en proportion.....Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $16) $40.

On pourra se procurer des billets
AU BUREAU DU DIRECTEUR,
29 nov. *No. 81, Rue de Chartres.*

LE soussigné offre à vendre des Portes et Jalousies et des Portes vitrées, pour maison et cuisine.

27 nov—3 A. RIEFFEL

TABAC de Macouba, Ra[illegible] de W[illegible] ward à Philadelphie, et [illegible] à vendre par caisses ou douz[illegible] chez

27 nov B. REES [illegible] No.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu Mardi 14 decembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les biens ci-après décrits, dépendants de la succession de la feue *Sophie Estère*, épouse de *L. Lati*, savoir:

1°. *UN LOT DE TERRE* situé à l'encoignure des rues Bourgogne & des Ursulines, mesurant (plus ou moins) 37 pieds et demi de face à la rue des Ursulines, et 88 pieds 4 pouces de face à l'autre rue, ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus.

2°. *CONSTANCE*, négresse de 55 ans.

3°. *FRANÇOISE*, négresse de 36 ans.

4°. *MIRZA*, négresse de 30 ans.

5°. *ADÈLE*, négresse de 25 ans, avec son enfant JEAN âgé de 3 ans.

6°. *JULIE*, négresse infirme et aveugle, âgée de 30 ans; tous bons sujets et domestiques de maison.

CONDITIONS—Le lot de terre et maisons et les esclaves Françoise, Adèle et son enfant et Julie à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets par coupons endossés à satisfaction et portant hypothèque, et les esclaves Constance et Mirza au comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Octave de Armas, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

30 nov—3

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu samedi, 11 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi précise,

1°. Un Terrain No. 1, situé faubourg Tremé, ayant 28 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 96 pieds et 8 pouces, sur la ligne du fond.

2°. Un autre Terrain No. 2, attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue des Ursulines sur 110 pieds de profondeur.

3°. Un autre Terrain No. 3, attenant au No. 2, ayant aussi 30 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur.

4°. Un autre Terrain No. 4, attenant au No. 3, ayant aussi 30 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

5°. Un autre Terrain No. 5, formant encoignure aux rues des Ursulines et Robertson, ayant 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 100 pieds aussi de face à la rue Robertson.

6°. Un autre Terrain No. 6, attenant au No. 5, ayant 34 pieds 10½ pouces de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur.

7°. Un autre Terrain No. 7, attenant au No. 6, ayant 34 pieds 10½ pouces de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur.

8°. Un autre Terrain faisant partie du terrain No. 15, entre les rues Tremé et des Marais, ayant 32 pieds 3½ pouces de face à la rue des Ursulines, borné à droite par la propriété de Isabelle Foucher sur la ligne de laquelle propriété ledit terrain mesure 172 pieds 7 pouces, et à gauche par la propriété de Mr. Ramon Otero, sur laquelle ligne il mesure 161 pieds; de là, ledit terrain ouvre de 53 pieds et 3 pouces, toujours en suivant la propriété de Mr. Otero, de manière à donner une sortie d'environ 15 pieds sur la rue des Marais, et de manière aussi à donner audit terrain 120 pieds dans sa profondeur.

9°. Un autre Terrain No. 57, situé au faubourg des Religieuses, ayant 60 pieds 6 pouces de face au chemin St. André, sur 117 pieds 9 pouces 6 lignes d'un côté, 119 pieds de l'autre et 60 pieds sur la ligne du fond.—Toutes les mesures ci-dessus étant mesure française; il sera exhibé les plans de ces divers terrains au jour de la vente.

CONDITIONS:—1, 2 et 3 ans de terme, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

30 nov.

A FRETER—Le beau brick fin voilier BALTIC, capit. Bradford, du port de 200 tonneaux, est maintenant prêt de prendre charge, et ira à la côte pour prendre du sucre. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou bien à

29 nov. STETSON & AVERY.

PARA CAMPECHE.

La famosa goleta mejicana LUISIANA, (Campechana) admite la tercera parte de su carga, fleta y pasageros. Dará la vela del 3 al 4 del entrante. Se despacha, abordo ó en la casa de

29 de nov.—3 FELIZ TRILLAS.

POUR LES BRASSOS ST. JAGO.

(Devant partir Mardi prochain,)

La belle goél. fine voilière NANCY, capitaine Miner, ayant la majeure partie de son chargement engagée, fera voile au jour indiqué. Pour frêt ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins bleus, ou bien à

27 nov J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER.

La goélette DART, capit. Adams; est prête à recevoir un chargement, et est, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa cale, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.

26 nov THOMSON & GRANT.

POUR BALTIMORE—*(Passage seulement)*—Le beau brick fin voilier AJAX, capit. R. Benthall, descendra de la côte où il est en chargement, vers le 28 du courant, et fera voile le 30. Il a des logemens convenables. S'adresser à bord, ou bien à

25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LES BRASSES DE ST. YAGO

La goélette fine voilière SWAIN, cap. Green, est maintenant prête à prendre charge et sera promptement expédiée. Pour frêt ou passage, ce bâtiment offrant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou bien à

25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.

Le beau brick neuf AVIS, enregistré A, No. 1, doublé cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

25 nov THEO. NICOLET & CO.

PARA SOTO-LA-MARINA Y TAMPICO.

La superior y muy velera fragata mejicana LA PERLA, capitan L. S. Dunbar, lista para admitir su cargamento. Se despachará el 28 del corriente.—Por ajuste del fleto ó pasage (teniendo buenas comodidades) acudir al capitan á bordo, ó á

JAMES W. BREEDLOVE,
23 de nov—6 calle de Magazin.

AVIS.—Des avances sont offertes aux intéressans qui désirent expédier leurs sucres du Nord. S'adresser à

26 nov J. MAGER.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Grains, chez

26 nov J. MAGER.

PERDRIX potentées de qualité supérieure, reçues par le Taima, et garanties bonnes. A vendre par

27 nov B. REES, rue de Chartres No. 10

CANOTS A VENDRE.

PLUSIEURS Canots de différentes dimensions, pour l'usage des navires et bateaux à vapeur. Aussi un Canot de chaloupe, [illegible] pouces, presque neuf. S'adresser à Philip Powers, au coin de la rue [illegible] et de la Levée, ou à

2[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

MERCREDI 1er. Décembre prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu

Douze paniers FAYENCE, assorde, couleur de crême et festonnée. 29 nov

PAR P. A. GUILLOTTE.

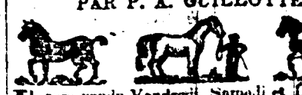

IL sera vendu Vendredi, Samedi et Dimanche (3, 4 et 5 Décembre prochain,)

150 Mules du Mexique,

arrivées récemment de Matamoros. Plusieurs de ces animaux sont d'une grandeur remarquable, et ils sont tous dans le meilleur état. La vente se fera chez l'encanteur, et continuera de jour en jour, jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Conditions:—Pour toutes sommes au-dessous de $100, comptant; pour toutes sommes au-dessus de $100 et au-dessous de $300, quatre mois de crédit, et pour toutes sommes au-dessus de $300, douze mois de crédit, en par l'acquéreur fournissant un billet endossé à la satisfaction du vendeur. 20 nov—9

PAR F. DUTILLET.

Ventes de propriétés de grandes valeur.

IL sera vendu samedi 4 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett,

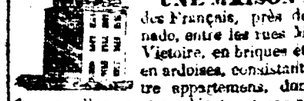

UNE MAISON située rue des Français, près de l'Esplanade, entre les rues Moreau et Victoire, en briques et couverte en ardoises, consistant en quatre appartemens, dont trois à feu, un salon, quatre cabinets, et une cave sous l'escalier, une cuisine à étage, en briques et couverte aussi en ardoises, de quatre appartemens dont trois à feu. Le corridor se trouve placé sous le même toit que la maison, et est carrelé en briques, ainsi qu'une galerie qui fait partie de la dite maison, la cour est carrelée en briques, puits et latrines sont aussi en briques. Le tout bâti sur un terrain mesurant 22 pieds de face, (non compris les mitoyennes) sur 66 pieds de profondeur, (plus ou moins,) bien construit et toute neuve, la maison maintenant occupée donne un revenu de $35 par mois.

Elle est assurée pour sept mois et a un bail de onze mois, à compter du 3 du mois d'août passé.

DE PLUS,
QUATRE TERRAINS

1o. Deux terrains situés près du bassin de la Compagnie de Navigation. Ces deux terrains sont désignés par les Nos. 11 et 12, au plan dressé le 21 février par Mr. Joseph Fillé, Voyer de la ville. Le No. 11 mesure 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de la rue St. Pierre. Le No. 12, mesure aussi 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de la rue St. Pierre, (le tout mesure française.) Chacun de ces terrains fait face aux rues St. Pierre et Orléans.

2o. Un lot de terre situé dans le nouveau Faubourg Marigny, près du Rail Road, rue Bagatelle entre les rues St. Jean-Baptiste et Girod. No. 269, mesurant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur, dans l'Ilet No. 27, (mesure française.)

3o. Un terrain situé dans la même faubourg, No. 384, rue St. Avide, entre les rues Annette et St. Antoine, mesurant 60 pieds de face sur 150 de profondeur, (mesure française.)

CONDITIONS.—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

☞ Les actes de vente seront passés chez Mr. Louis T. Caire, Notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 nov—12.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Pignatel contre *Benoit Sabatier.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le mercredi 8 de décembre prochain, une Pirogue; aussi, une quantité de comestibles qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 nov. L. DAUNOY, marshal

Jean Henry, contre *le capt. Bluny, la goélette [illegible] propriétaires—Reed* contre [illegible] *demandeur* contre *les mêmes.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 16 de décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett.

La goélette ESCAMBIA, ses agrès et apparaux, mouillée au fleuve, en face de la rue Conti. On peut examiner ses voiles &c. chez M. Spearing, rue St. Philippe. La dite goélette est saisie pour satisfaire aux poursuites ci-dessus.

16 nov. L. DAUNOY, marshal

Pierre Dupeux vs. *Thomas Johnston.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Jeudi 23 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis un nègre esclave nommé William. Saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.

24 nov Marshal.

E. Legouster vs. *M. Marcos.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé, j'exposerai en vente, le vendredi 3 décembre à 4 heures à l'office du Marshal, rue St. Anne une ARMOIRE, saisi dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
24 nov. Marshal.

A VENDRE.

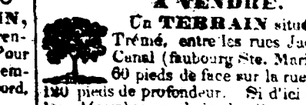

Un TERRAIN situé dans la rue Tremé, entre les rues Jackson et du Canal (faubourg Ste. Marie) mesurant 60 pieds de face sur la rue Tremé, sur 120 pieds de profondeur. Si d'ici au mercredi 1er. décembre prochain, le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan (à la Bourse de Hewlett) le même jour, à midi.

De plus—Plusieurs DOMESTIQUES de prix, qui, si d'ici à la même époque ne sont pas vendus seront aussi mis en vente le même jour à la même heure et au même lieu que le terrain. Pour de plus amples informations s'adresser au soussigné.

☞ Le terrain sera payable à un an de terme, en billets [illegible] à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

20 nov—10. M. PLTIT.

Habillements de Mode,
DE PHILADELPHIE,

Magasin rue de Chartres, No. 7.

Le soussigné ayant transporté son magasin de la rue Conti [illegible] à la rue de Chartres, No. 7, offre ses remerciemens à ceux qui lui ont, jusqu'à ce jour, accordé leur pratique, et leur [illegible] vouloir bien lui continuer leurs encouragemens.

☞ Il a un [illegible] DES HABILLEMENS DE MODE [illegible] faits à Philadelphie d'après les [illegible] de Londres et de Paris. [illegible] Ses [illegible] extrêmement bas.

26 nov—6m JAS. BERK.

Le débarquement des navires Taima, Azelia, La Cassandra, [illegible] à vendre [illegible] de New-York [illegible] de la Levée.

[illegible] caisses chandelles [illegible] brocs [illegible] seaux de 3 [illegible] Beurre [illegible] shen 1ère. qualité, [illegible] shen frais, [illegible] caisses et [illegible] vin des Canarie, [illegible] de Calleron, [illegible]

THOMSON & GRANT.